Fonds de placement garanti BMO

Prête-nom

Proposition (prête-nom) pour :

- Régimes non enregistrés
- Régimes enregistrés

Sauf indication contraire, toutes les sections doivent être remplies. Les sections surlignées en vert sont facultatives.

BMO Assurance

Centre d'administration et de services FPG BMO
250 Yonge Street, 9th Floor,
Toronto, ON M5B 2L7

589F (2024/10/21)

BMO Assurance

Réservé à l'usage interne de BMO

Réinitialiser

Numéro de compte du courtier/ de l'intermédiaire (obligatoire)	

Numéro de police (si disponible)	

Dans la présente proposition, les termes « vous » et « votre » font référence au propriétaire bénéficiaire ou au propriétaire de la police. Les termes « nous », « notre » et « nos » font référence à **BMO Société d'assurance-vie (BMO Assurance)**.

Proposition de contrat détenu par un prête-nom – Fonds de placement garanti BMO

Veuillez envoyer le formulaire par télécopieur (au 1 855 747-5613) ou faire parvenir l'original par la poste à BMO Assurance, Centre d'administration et de services FPG BMO, 250 Yonge Street, 9th Floor, Toronto (Ontario) M5B 2L7.

Toute modification doit être paraphée par TOUS les propriétaires bénéficiaires ou propriétaires de police qui signent la présente proposition.

1. Type de contrat (Cochez une option) Un contrat détenu par un prête-nom sera un contrat non enregistré à BMO Assurance.

- ☐ Non enregistré (sur une tête)
- ☐ Non enregistré (conjoint)
- ☐ Non enregistré (entreprise ou autre qu'un particulier)
- ☐ Régime d'épargne-retraite (RER)
- ☐ Régime d'épargne-retraite (RER) de conjoint
- ☐ Compte de retraite immobilisé (CRI)
- ☐ Régime d'épargne-retraite immobilisé (RERI)
- ☐ Régime d'épargne immobilisé restreint (REIR)
- ☐ Fonds de revenu de retraite (FRR)
- ☐ Fonds de revenu de retraite (FRR) de conjoint
- ☐ Fonds de revenu viager (FRV)
- ☐ Fonds de revenu viager restreint (FRVR)
- ☐ Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI)
- ☐ Fonds de revenu de retraite réglementaire (FRRR)
- ☐ CELI

Dans le cas des régimes de retraite immobilisés, précisez le territoire où ils ont été enregistrés : _____

2. Options de garantie

Indiquez l'option de garantie de votre choix **(ne cochez qu'une case)**. Si vous désirez obtenir plus d'une option de garantie, veuillez remplir un formulaire de proposition pour chaque option de garantie.

- ☐ **Option de garantie FPG 75/75** (capital garanti à l'échéance et au décès de 75 %)
- ☐ **Option de garantie FPG 75/100** (capital garanti à l'échéance de 75 % et capital garanti au décès maximal de 100 %)
- ☐ **Option de garantie FPG 75/100 Plus** (capital garanti à l'échéance de 75 % et capital garanti au décès maximal de 100 %)
- ☐ **Option de garantie FPG 100/100** (capital garanti à l'échéance et au décès maximal de 100 %)

Pour l'option de garantie FPG 100/100 seulement :

i) Sélectionnez la durée jusqu'à la date d'échéance (ne cochez qu'une case)

☐ **15 ans** ☐ **autre :** _____ **(nombre d'années)** Si aucune durée n'est sélectionnée, elle sera de 15 ans suivant le 31 décembre de l'année de l'entrée en vigueur du contrat.

La date d'échéance est le 31 décembre de l'année que vous sélectionnez. **Elle doit tomber au moins 15 ans et au plus 25 ans après le 31 décembre de l'année de l'entrée en vigueur du contrat**. Le contrat entre en vigueur le jour d'évaluation où nous recevons le premier dépôt et où toutes les exigences sont remplies pour établir le contrat.

ii) Désirez-vous l'option de réinitialisation de la garantie au décès (seulement offerte au moment de la proposition; des frais supplémentaires s'appliquent) :

☐ **Oui** ☐ **Non** (Si aucune option n'est choisie, la valeur par défaut est non.)

3. Renseignements sur le prête-nom ou le fiduciaire

Dans un contrat de prête-nom enregistré, le fiduciaire du régime enregistré du prête-nom possède les droits de propriétaire de police aux termes du contrat. Le fiduciaire ou le mandataire du fiduciaire détient le contrat en fiducie au nom du propriétaire bénéficiaire. Dans un contrat non enregistré, le propriétaire bénéficiaire (aussi appelé le propriétaire de police) possède les droits de propriétaire de police aux termes du contrat.

Nom du prête-nom ou de l'intermédiaire	Code de l'intermédiaire (s'il diffère de celui du courtier)
Nom du courtier (s'il diffère de celui du prête-nom)	Code du courtier
Nom du fiduciaire (régimes enregistrés seulement)	

4. Renseignements sur le propriétaire bénéficiaire (Dans un contrat de prête-nom enregistré, le propriétaire bénéficiaire est aussi le rentier.)

Le propriétaire bénéficiaire doit être résident canadien au moment de remplir la proposition.
Dans le cas d'un contrat détenu par une société, veuillez fournir les documents de la société indiquant le nom complet des signataires autorisés ainsi que leurs spécimens de signature.

Nom (nom, prénom, initiale) ou nom de la personne morale, de la fiducie ou du propriétaire s'il n'est pas un particulier	Adresse de courriel	Occupation

Adresse	Ville	Province	Code postal

Numéro de téléphone ( )	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Sexe ☐ H ☐ F	Langue ☐ A ☐ F	NAS

Êtes-vous un intermédiaire ou un gardien, tel un avocat, un comptable, un courtier immobilier, une société de fiducie ou un conseiller financier accrédité qui gère des portefeuilles pour le compte de clients? ☐ Oui ☐ Non

Si le propriétaire de police est une société, indiquez les numéros d'entreprise : Fédéral	Québec (NEQ)	Nature de l'entreprise

5. Renseignements sur le propriétaire conjoint **(Seulement pour les contrats de prête-nom non enregistrés)**

Le propriétaire conjoint doit être résident canadien au moment de remplir la proposition.
Il peut y avoir deux propriétaires de police au même moment, avec droit de survie ou en tenance commune.
Propriété conjointe avec droit de survie : Au décès de l'un des propriétaires de police, le propriétaire de police survivant devient automatiquement l'unique propriétaire de police de l'intégralité du contrat. Si aucun choix n'est fait, la propriété conjointe comprend le droit de survie, sauf au Québec. Au Québec, si aucun choix n'est fait, la propriété conjointe ne comprend pas le droit de survie.
Propriétaires en tenance commune : Au décès d'un propriétaire de police, sa part est transmise à sa succession, à moins qu'un propriétaire successeur n'ait été désigné. Vous pouvez désigner un propriétaire successeur pour que votre part lui soit transférée à votre décès et simplifier le transfert de propriété.

Nom (nom, prénom, initiale)	Occupation

Adresse	Ville	Province	Code postal
☐ Même adresse que le propriétaire.			

Numéro de téléphone	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Sexe	Langue	NAS
( )		☐ H ☐ F	☐ A ☐ F	

Êtes-vous un intermédiaire ou un gardien, tel un avocat, un comptable, un courtier immobilier, une société de fiducie ou un conseiller financier accrédité qui gère des portefeuilles pour le compte de clients? ☐ Oui ☐ Non

Veuillez cocher l'une des options afin d'indiquer le type de propriété conjointe :

☐ Propriété conjointe avec droit de survie. Au Québec, en cochant cette case, les propriétaires conjoints choisissent le droit de survie en se désignant mutuellement titulaires subrogés.

☐ Propriété en tenance commune (indiquez la part [%] de chaque propriétaire; si aucun choix n'est fait, le partage se fait à parts égales.)

Propriétaire bénéficiaire dans la partie 4 _____ % Propriétaire conjoint dans la partie 5 _____ %

6. Propriétaire successeur ou titulaire subrogé (Québec)

(Pour les contrats de prête-nom non enregistrés, seulement si le propriétaire bénéficiaire n'est pas le rentier). Vous pouvez désigner quelqu'un pour vous succéder en tant que propriétaire à votre décès, ou au Québec, en tant que titulaire subrogé.

Nom (nom, prénom, initiale)

Adresse	Ville	Province	Code postal
☐ Même adresse que le propriétaire			

Numéro de téléphone	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Sexe	Langue	NAS
( )		☐ H ☐ F	☐ A ☐ F	

7. Rentier

Dans un contrat de prête-nom enregistré, le rentier est aussi le propriétaire bénéficiaire.
Pour les contrats de prête-nom non enregistrés, le propriétaire bénéficiaire précisé à la section 4 est le rentier si cette partie n'est pas remplie.
Cette section doit être remplie dans le cas des propriétaires de police qui ne sont pas des particuliers, des contrats en fiducie et si la propriété est conjointe.

Nom (nom, prénom, initiale)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)

8. Rentier successeur **(Pour contrats de prête-nom non enregistrés seulement)**

Vous pouvez désigner un rentier successeur si vous désirez que le contrat demeure en vigueur après le décès du rentier. Au décès du rentier, la prestation de décès n'est pas versée et le contrat demeure en vigueur.

Nom (nom, prénom, initiale)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)

9. Bénéficiaire **(Dans le cas d'un contrat de prête-nom enregistré, ne pas remplir.)**

Si vous désignez un bénéficiaire irrévocable, vous ne pourrez pas apporter certains changements au contrat sans l'autorisation par écrit du bénéficiaire.
Les bénéficiaires mineurs ne peuvent donner une telle autorisation.
Dans le cas d'un contrat de prête-nom non enregistré, si cette partie n'est pas remplie, le bénéficiaire est la succession du propriétaire bénéficiaire.
Un bénéficiaire subsidiaire n'a aucun droit tant qu'il y a un premier bénéficiaire.
Tous les bénéficiaires sont révocables, à moins que vous n'inscriviez « irrévocable » après le nom d'un bénéficiaire particulier.
Option de règlement sous forme de rente : ☐ Je (nous) choisis (choisissons) que le/les bénéficiaire(s) reçoive(nt) sa/leur part de la prestation au décès sous forme de rente immédiate. Veuillez remplir le formulaire Option de règlement sous forme de rente – FPG BMO (838F) (n'inscrivez rien dans le tableau de désignation des bénéficiaires ci-dessous), le dépôt maximal sur la rente s'applique.
Pour une police établie au Québec : la désignation de votre conjoint (lié par un mariage ou une union civile) est irrévocable, sauf si vous cochez révocable ici. ☐

Nom du bénéficiaire : premier	Relation avec le rentier (propriétaire bénéficiaire au Québec)	Pourcentage des parts (%)
1.		
2.		
Nom du bénéficiaire : subsidiaire		Total (%) 0,00
1.		
2.		
Fiduciaire pour mineurs (sauf au Québec) :		Total (%) 0,000

_____ (nom du fiduciaire pour mineurs)

En désignant un fiduciaire pour un bénéficiaire qui est mineur, vous acceptez que toute prestation payable à un mineur sera versée au fiduciaire, qui la détiendra en fiducie jusqu'à la majorité de l'enfant.

10. Dépôt sous forme de paiement unique

Indiquez les codes des fonds que vous avez sélectionnés. **Le montant du dépôt initial doit être d'au moins 500 $ par fonds.**

Code du fonds*	Frais d'acquisition (%)	Montant du dépôt** ($) ou (%)	Nº de télévirement (si disponible)

Code du fonds*	Frais d'acquisition (%)	Montant du dépôt** ($) ou (%)	Nº de télévirement (si disponible)

* **Veuillez vous assurer d'avoir associé le bon code de fonds à la bonne option de garantie.** ** **Pour les dépôts de 100 000 $ et plus liés à un contrat de type non enregistré, veuillez joindre le formulaire 420F, dûment rempli, sur les étrangers politiquement vulnérables.**

Mode de paiement - Veuillez faire le chèque à l'ordre de : **BMO Société d'assurance-vie**

☐ Chèque personnel (doit être précodé) | $

Transfert interne à BMO Assurance (joindre un chèque et les autres documents de transfert appropriés)

☐ Nom de l'institution | $ | Nom de l'institution | $

Provenance des fonds (à remplir)

Je déclare que le présent paiement provient de l'une des sources suivantes : (si « Autre », veuillez préciser).
P = Propriétaire de police **PC** = Propriétaire conjoint (le cas échéant)

P	PC		P	PC		P	PC		P	PC	
☐	☐	Revenu d'emploi	☐	☐	Cadeau	☐	☐	Subvention/bourse	☐	☐	Règlements d'assurance
☐	☐	Revenu de placement/épargne	☐	☐	Revenu de retraite/pension	☐	☐	Vente d'actifs	☐	☐	Fiducie/héritage
☐	☐	Gains de loterie	☐	☐	Revenu d'un travail autonome	☐	☐	Société	☐	☐	Prêt
☐	☐	Produit d'une poursuite ou action en justice				☐	☐	Autre : _____			
						☐	☐	Autre : _____			

Notre politique nous oblige à vérifier la provenance des fonds avant d'accepter une opération.

Objet de la police (à remplir)

☐ Épargne ☐ Retraite ☐ Études ☐ Planification successorale ☐ Don caritatif ☐ Protection du revenu/de la famille
☐ Autre _____

11. Vérification de l'identité, détermination de tiers et étrangers politiquement vulnérables

1) Vérification de l'identité

La proposition est-elle d'un propriétaire bénéficiaire qui n'est pas un particulier (p. ex. une personne morale, une société de personnes, une fiducie)? ☐ Oui ☐ Non
Si la réponse est « oui », remplissez toutes les sections du formulaire 576F; remplissez aussi **Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités** (RC519). Si la réponse est « non », veuillez remplir la partie suivante.

Renseignements sur le propriétaire bénéficiaire : Quelle pièce d'identité valide, avec photo, délivrée par un gouvernement, a servi à vérifier l'identité?
Type de document ☐ permis de conduire ☐ passeport ☐ pièce d'identité provinciale
☐ carte de citoyenneté canadienne

Numéro	Pays et province/État de délivrance	Date d'expiration

Renseignements sur le propriétaire conjoint : Quelle pièce d'identité valide, avec photo, délivrée par un gouvernement, a servi à vérifier l'identité?
Type de document ☐ permis de conduire ☐ passeport ☐ pièce d'identité provinciale
☐ carte de citoyenneté canadienne

Numéro	Pays et province/État de délivrance	Date d'expiration

2) Détermination de l'existence d'un tiers

Le contrat est-il de type non enregistré et y a-t-il une tierce partie au contrat, c'est-à-dire un tiers fera-t-il les paiements au titre du présent contrat ou aura-t-il accès à la valeur du contrat? ☐ Oui ☐ Non
Si la réponse est « oui », veuillez joindre la partie 1, **Vérification de l'identité et détermination de tiers** du formulaire 576F, dûment remplie. Si le tiers n'est pas un particulier (p. ex. une personne morale, une société de personnes ou une fiducie), veuillez joindre le formulaire 576F dûment rempli.

3) Étranger politiquement vulnérable

Le contrat est-il de type non enregistré, et le dépôt est-il de 100 000 $ ou plus? ☐ Oui ☐ Non
Si la réponse est « oui », veuillez joindre le formulaire 420F, dûment rempli, sur les étrangers politiquement vulnérables.

4) Déclaration de résidence fiscale de particuliers :

S'agit-il d'un contrat non enregistré? ☐ Oui ☐ Non
Si « oui », êtes-vous un résident ou un citoyen des États-Unis? ☐ Oui – NIF (numéro d'identification fiscal) _____ ☐ Non
Êtes-vous un résident d'un autre pays que le Canada ou les États-Unis? ☐ Non ☐ Oui - Pays _____ NIF _____

12. Autorisation et signatures

Les dispositions de la police et la notice explicative comprennent des renseignements importants et doivent être lues avant de faire un placement.

☐ **Vous acceptez que votre conseiller vous fasse parvenir les dispositions de la police, la notice explicative, l'aperçu des fonds et les avenants pertinents par voie électronique.**

Tous les propriétaires bénéficiaires doivent signer cette partie. Les propriétaires bénéficiaires qui ne sont pas des particuliers doivent signer conformément aux exigences de leurs documents d'entreprise.

En apposant votre signature ci-dessous, vous, votre fiduciaire ou les deux, convenez de ce qui suit :

- vous avez reçu un exemplaire des dispositions de la police, de la notice explicative, de l'aperçu des fonds et des avenants pertinents des Fonds de placement garanti BMO et votre conseiller vous en a expliqué le contenu;
- vous autorisez BMO Assurance à accepter des instructions de votre courtier pour exécuter des opérations financières et non financières conformément à vos instructions et aux Dispositions de la police;
- vous autorisez également BMO Assurance à remettre à votre courtier les documents pouvant être transmis relativement à votre contrat, notamment des confirmations et des relevés;
- vous avez lu, compris et accepté les dispositions de la partie **« Ce que vous comprenez et ce que vous acceptez à la signature de la présente proposition »;**
- vous avez lu et accepté les dispositions de l'**Avis sur la protection des renseignements personnels de BMO Assurance**, énoncées dans la présente proposition. En signant la présente proposition, vous consentez à l'utilisation et aux pratiques dont l'Avis fait état.
- **Si le rentier n'est pas le propriétaire bénéficiaire.** En apposant ma signature ci-dessous, je, le rentier, consens à être la personne sur la tête de qui reposent les garanties dans le cadre de cette rente.

Province de signature	Date
Signature du propriétaire bénéficiaire X	Signature du fiduciaire ou du mandataire du fiduciaire (contrat de prête-nom enregistré seulement) X
Propriétaire conjoint X	
Signature du rentier, s'il n'est pas le propriétaire X	

13. Renseignements sur le conseiller et déclaration

En apposant ma signature ci-dessous, à titre de conseiller, je confirme ce qui suit :

- Je détiens tous les permis nécessaires.
- J'ai examiné les besoins du propriétaire bénéficiaire en profondeur afin de déterminer si le produit est approprié.
- J'ai examiné les originaux des documents, valides et en vigueur ayant servi à vérifier l'identité du propriétaire bénéficiaire et du propriétaire conjoint proposés, et j'ai vérifié la date de naissance du rentier.
- J'ai déployé des efforts raisonnables afin de déterminer si un tiers participe au présent contrat.
- J'ai expliqué le contenu des dispositions de la police, de la notice explicative, de l'aperçu des fonds et des avenants pertinents au (aux) propriétaire(s) bénéficiaire(s) proposé(s) et en ai discuté avec eux.
- J'ai divulgué à chaque propriétaire bénéficiaire :
  - le nom de la société ou des sociétés que je représente;
  - que je serai rémunéré sous forme de commissions pour la vente du présent contrat, et que je pourrais recevoir une rémunération supplémentaire sous forme de primes ou d'avantages non pécuniaires, comme des commissions de suivi, des invitations à des congrès et des voyages;
  - tout conflit d'intérêts que je pourrais avoir relativement à la présente opération.

Nom du conseiller (nom, prénom, initiale)	Coordonnées (téléphone, courriel)

Code de courtier/de l'agence	Code de conseiller	Signature du conseiller	Date
		X	

Remarques/instructions particulières – Commentaires du conseiller

Impression - BMO	Impression - CONSEILLER	Impression - COURTIER	Impression - PROPRIÉTAIRE

CODES DES FONDS ET INSTRUCTIONS

Dépôts d'un montant forfaitaire, dépôts par DPA, APSF et PRA

Veuillez effectuer votre sélection parmi ces codes de fonds :

FPG 75/75	Catégorie A*			Catégorie F
Fonds	**Frais d'acquisition initiaux**	**Reprise de commission (2)**	**Reprise de commission (5)**	**Prête-nom**
Portefeuilles FNB				
FPG Portefeuille FNB conservateur BMO	BLA2211	BLA2201	BLA2202	BLA2205
FPG Portefeuille FNB à revenu fixe BMO	BLA2011	BLA2001	BLA2002	BLA2005
FPG Portefeuille FNB de revenu BMO	BLA2111	BLA2101	BLA2102	BLA2105
FPG Portefeuille FNB équilibré BMO	BLA2311	BLA2301	BLA2302	BLA2305
FPG Portefeuille FNB croissance BMO	BLA2411	BLA2401	BLA2402	BLA2405
FPG Portefeuille FNB actions de croissance BMO	BLA2511	BLA2501	BLA2502	BLA2505
Prudence				
FPG FINB obligations totales BMO	BLA8211	BLA8201	BLA8202	BLA8205
Équilibre				
FPG de l'allocation de l'actif BMO	BLA4011	BLA4001	BLA4002	BLA4005
FPG FNB ESG Équilibré BMO	BLA4911	BLA4901	BLA4902	BLA4905
FPG canadien de revenu et de croissance BMO	BLA8411	BLA8401	BLA8402	BLA8405
FPG Fonds concentré mondial équilibré BMO	BLA4611	BLA4601	BLA4602	BLA4605
FPG mondial de revenu et de croissance BMO	BLA8311	BLA8301	BLA8302	BLA8305
FPG de revenu mensuel BMO	BLA2911	BLA2901	BLA2902	BLA2905
FPG de revenu mensuel élevé II BMO	BLA4211	BLA4201	BLA4202	BLA4205
FPG mondial équilibré durable BMO	BLA4411	BLA4401	BLA4402	BLA4405
FPG d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO	BLA5811	BLA5801	BLA5802	BLA5805
FPG équilibré gestion tactique BMO	BLA4311	BLA4301	BLA4302	BLA4305
Croissance				
FPG Fonds concentré d'actions mondiales BMO	BLA4711	BLA4701	BLA4702	BLA4705
FPG de dividendes BMO	BLA4111	BLA4101	BLA4102	BLA4105
FPG fonds mondial d'actions BMO	BLA8111	BLA8101	BLA8102	BLA8105
FPG d'innovations mondiales BMO	BLA9111	BLA9101	BLA9102	BLA9105
FPG FNB d'actions canadiennes à faible volatilité BMO	BLA2711	BLA2701	BLA2702	BLA2705
FPG FNB d'actions internationales à faible volatilité BMO	BLA4511	BLA4501	BLA4502	BLA4505
FPG FNB d'actions américaines à faible volatilité BMO	BLA2611	BLA2601	BLA2602	BLA2605
FPG FNB actions du Nasdaq 100 BMO	BLA9511	BLA9501	BLA9502	BLA9505
FPG FNB S&P 500 BMO	BLA7011	BLA7001	BLA7002	BLA7005
FPG d'actions mondiales à perspectives durables BMO	BLA4811	BLA4801	BLA4802	BLA4805
Liquidités				
FPG du marché monétaire BMO	BLA2811	BLA2801	BLA2802	BLA2805

FPG 75/100	Catégorie A*			Catégorie F
Fonds	**Frais d'acquisition initiaux**	**Reprise de commission (2)**	**Reprise de commission (5)**	**Prête-nom**
Portefeuilles FNB				
FPG Portefeuille FNB conservateur BMO	BLA1211	BLA1201	BLA1202	BLA1205
FPG Portefeuille FNB à revenu fixe BMO	BLA1011	BLA1001	BLA1002	BLA1005
FPG Portefeuille FNB de revenu BMO	BLA1111	BLA1101	BLA1102	BLA1105
FPG Portefeuille FNB équilibré BMO	BLA1311	BLA1301	BLA1302	BLA1305
FPG Portefeuille FNB croissance BMO	BLA1411	BLA1401	BLA1402	BLA1405
FPG Portefeuille FNB actions de croissance BMO	BLA1511	BLA1501	BLA1502	BLA1505
Prudence				
FPG FINB obligations totales BMO	BLA8711	BLA8701	BLA8702	BLA8705
Équilibre				
FPG de l'allocation de l'actif BMO	BLA3011	BLA3001	BLA3002	BLA3005
FPG FNB ESG Équilibré BMO	BLA3911	BLA3901	BLA3902	BLA3905
FPG canadien de revenu et de croissance BMO	BLA8911	BLA8901	BLA8902	BLA8905
FPG Fonds concentré mondial équilibré BMO	BLA3611	BLA3601	BLA3602	BLA3605
FPG mondial de revenu et de croissance BMO	BLA8811	BLA8801	BLA8802	BLA8805
FPG de revenu mensuel BMO	BLA1911	BLA1901	BLA1902	BLA1905
FPG de revenu mensuel élevé II BMO	BLA3211	BLA3201	BLA3202	BLA3205
FPG mondial équilibré durable BMO	BLA3411	BLA3401	BLA3402	BLA3405
FPG d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO	BLA5911	BLA5901	BLA5902	BLA5905
FPG équilibré gestion tactique BMO	BLA3311	BLA3301	BLA3302	BLA3305
Croissance				
FPG Fonds concentré d'actions mondiales BMO	BLA3711	BLA3701	BLA3702	BLA3705
FPG de dividendes BMO	BLA3111	BLA3101	BLA3102	BLA3105
FPG fonds mondial d'actions BMO	BLA8611	BLA8601	BLA8602	BLA8605
FPG d'innovations mondiales BMO	BLA9211	BLA9201	BLA9202	BLA9205
FPG FNB d'actions canadiennes à faible volatilité BMO	BLA1711	BLA1701	BLA1702	BLA1705
FPG FNB d'actions internationales à faible volatilité BMO	BLA3511	BLA3501	BLA3502	BLA3505
FPG FNB d'actions américaines à faible volatilité BMO	BLA1611	BLA1601	BLA1602	BLA1605
FPG FNB actions du Nasdaq 100 BMO	BLA9311	BLA9301	BLA9302	BLA9305
FPG FNB S&P 500 BMO	BLA9411	BLA9401	BLA9402	BLA9405
FPG d'actions mondiales à perspectives durables BMO	BLA3811	BLA3801	BLA3802	BLA3805
Liquidités				
FPG du marché monétaire BMO	BLA1811	BLA1801	BLA1802	BLA1805

CODES DES FONDS ET INSTRUCTIONS

Dépôts d'un montant forfaitaire, dépôts par DPA, APSF et PRA

Veuillez effectuer votre sélection parmi ces codes de fonds :

FPG 75/100 Plus	Catégorie A*			Catégorie F
Fonds	**Frais d'acquisition initiaux @ 0 %**	**Reprise de commission (2)**	**Reprise de commission (5)**	**Prête-nom**
Portefeuilles FNB				
FPG Portefeuille FNB conservateur BMO	BLA79211	s. o.	s. o.	BLA79205
FPG Portefeuille FNB à revenu fixe BMO	BLA79011	s. o.	s. o.	BLA79005
FPG Portefeuille FNB de revenu BMO	BLA79111	s. o.	s. o.	BLA79105
FPG Portefeuille FNB équilibré BMO	BLA79311	s. o.	s. o.	BLA79305
Prudence				
FPG FINB obligations totales BMO	BLA79611	s. o.	s. o.	BLA79605
Équilibre				
FPG canadien de revenu et de croissance BMO	BLA79711	s. o.	s. o.	BLA79705
FPG de revenu mensuel BMO	BLA79911	s. o.	s. o.	BLA79905
Liquidités				
FPG du marché monétaire BMO	BLA79411	s. o.	s. o.	BLA79405

FPG 100/100	Catégorie A*			Catégorie F
Fonds	**Frais d'acquisition initiaux**	**Reprise de commission (2)**	**Reprise de commission (5)**	**Prête-nom**
Portefeuilles FNB				
FPG Portefeuille FNB conservateur BMO	BLA5011	BLA5001	BLA5002	BLA5005
FPG Portefeuille FNB équilibré BMO	BLA5111	BLA5101	BLA5102	BLA5105
Prudence				
FPG FINB obligations totales BMO	BLA7111	BLA7101	BLA7102	BLA7105
Équilibre				
FPG de l'allocation de l'actif BMO	BLA5311	BLA5301	BLA5302	BLA5305
FPG FNB ESG Équilibré BMO	BLA5611	BLA5601	BLA5602	BLA5605
FPG canadien de croissance équilibré BMO	BLA211	BLA201	BLA202	BLA205
FPG canadien stratégie de revenu BMO	BLA411	BLA401	BLA402	BLA405
FPG Fonds concentré mondial équilibré BMO	BLA5511	BLA5501	BLA5502	BLA5505
FPG de revenu mensuel BMO	BLA5211	BLA5201	BLA5202	BLA5205
FPG nord-américain stratégie de revenu BMO	BLA311	BLA301	BLA302	BLA305
FPG mondial équilibré durable BMO	BLA5411	BLA5401	BLA5402	BLA5405
FPG d'obligations mondiales multisectorielles durables BMO	BLA5711	BLA5701	BLA5702	BLA5705
FPG américain de croissance équilibré BMO	BLA111	BLA101	BLA102	BLA105
Liquidités				
FPG du marché monétaire BMO	BLA511	BLA501	BLA502	BLA505

* Veuillez indiquer les codes de fonds de catégorie A. Les dépôts admissibles à la catégorie Prestige seront automatiquement transférés dans la catégorie Prestige appropriée. Pour y être admissible, le client doit détenir un contrat FPG BMO à son nom dont la valeur est d'au moins 250 000 $.

Toutes les opérations sont traitées quotidiennement. Les ordres d'achat et autres demandes d'opérations doivent être reçus au plus tard à 16 h (HNE) pour être traités selon les valeurs liquidatives par part ce jour-là. Les opérations reçues après 16 h (HNE) seront traitées le jour d'évaluation suivant.

Chèques : i) le nom doit être imprimé sur le chèque; ii) dans le cas des contrats enregistrés, le chèque doit être émis par le cotisant.

Centre d'administration et de services FPG BMO
250 Yonge Street, 9th Floor
Toronto, Ontario M5B 2L7

Téléphone : 1 855 639-3869 | Télécopieur : 1 855 747-5613
Courriel : ClientServices.BMOLifeGIF@bmo.com
Courriel disponible uniquement aux partenaires TLS approuvés. Appelez les services administratifs de votre AGD pour en savoir davantage.

Ce que vous comprenez et ce que vous acceptez à la signature de la présente proposition

Votre signature à la partie 12 de la présente proposition confirme ce qui suit :

- vous attestez que les renseignements que vous avez fournis sont complets et exacts;
- vous avez examiné vos objectifs de placement et votre profil de risque avec votre conseiller et convenez que le ou les placements choisis conviennent à votre portefeuille de placement global;
- dans un contrat de prête-nom enregistré, le bénéficiaire est le fiduciaire du régime enregistré du prête-nom en votre nom;
- la protection éventuelle contre les créanciers peut disparaître si le contrat est détenu au nom d'un fiduciaire ou d'un mandataire du fiduciaire des contrats de prête-nom enregistrés ou d'une personne qui n'est pas le particulier propriétaire bénéficiaire;
- vous autorisez BMO Assurance à accepter des instructions de votre courtier pour exécuter des opérations financières et non financières **conformément à vos instructions** et aux dispositions de la police. Vous comprenez que BMO Assurance n'est pas responsable d'avoir suivi les instructions de votre courtier;
- vous autorisez également BMO Assurance à remettre à votre courtier les documents pouvant être transmis relativement à votre contrat, notamment des confirmations et des relevés;
- vous convenez que votre contrat entrera en vigueur à la réception de votre dépôt initial et de la proposition dûment remplie;
- nature des fonds distincts : vous comprenez qu'à l'exception de la garantie à l'échéance ou au décès, les dépôts dans un fonds distinct ne sont pas garantis; ils fluctuent en fonction de la valeur du marché;
- vous reconnaissez que la désignation d'un bénéficiaire irrévocable limitera certains droits que vous avez aux termes du présent contrat, à moins que vous ne receviez le consentement écrit du bénéficiaire ou que la loi l'autorise autrement. Un parent, gardien ou tuteur ne peut fournir de consentement au nom d'un mineur qui a été nommé à titre de bénéficiaire irrévocable;
- vous pouvez revenir sur votre décision de souscrire le présent contrat en nous envoyant un avis écrit dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception de la confirmation ou dans les cinq jours ouvrables suivant son envoi par la poste, selon la première éventualité à survenir;
- vous pouvez discuter de toute question ou préoccupation que vous pourriez avoir en communiquant avec votre conseiller ou avec notre Centre d'administration et de services. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de notre procédure de règlement des plaintes, reportez-vous à notre site Internet au www.bmoassurance.com.

Avis sur la protection des renseignements personnels de BMO Assurance

Pour en savoir plus sur la façon dont nous recueillons, utilisons, divulguons et protégeons vos renseignements personnels, ainsi que sur vos choix et vos droits, veuillez consulter notre Code de confidentialité (accessible sur le site bmo.com/confidentialite). BMO Assurance a demandé des renseignements personnels à l'égard de votre proposition d'assurance. BMO Assurance utilisera ces renseignements et les renseignements dans ses dossiers existants pour évaluer le risque, traiter votre proposition, administrer toute police, le cas échéant, et enquêter sur les demandes de règlement. BMO Assurance utilisera et recueillera également des renseignements supplémentaires auprès de tiers pour évaluer les demandes de règlement et enquêter sur celles-ci. BMO Assurance conservera vos renseignements dans un dossier dans ses bureaux et ne les divulguera pas, sauf aux employés de BMO Assurance, aux conseillers en assurance, aux sociétés affiliées, aux administrateurs ou aux réassureurs de BMO Assurance qui ont besoin de les consulter pour évaluer le risque et enquêter sur les demandes de règlement. À l'occasion, BMO Assurance pourrait vouloir vous offrir des mises à niveau de votre protection ainsi que des produits et services supplémentaires. Vous pouvez nous demander de ne pas vous faire ces offres en écrivant à notre responsable de la confidentialité à l'adresse ci-dessous. Vous pouvez également demander, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une preuve d'admissibilité appropriées, de passer en revue et, s'il y a lieu, de corriger les renseignements personnels que nous détenons en écrivant au Responsable de la confidentialité, BMO Assurance, 250 Yonge St, 9th floor, Toronto (Ontario) M5B 2L7.